



Femétne sur classes

Journal du SNUipp - Guyane

juillet 2008

Directeur de publication :
Jean-Noël Grandvillemin

Numéro 93

Imprimé par nos soins - n° CPPAP 4246D73S -
Prix : 1 Euro

Mouvement 2008 : les résultats définitifs.

LA CAPA mouvement est terminée. On peut râler maintenant ? Oui !

La CAPA du mouvement est enfin terminée. L'IAA de l'Est avait souhaité qu'elle dure ¼ d'heure. Elle aura duré 3 jours. Elle a reflété tous les cafouillages de l'année, toutes les décisions imposées par le Recteur sans concertation comme les fermetures de postes, la non application de la circulaire sur des points comme l'attribution de code de priorité et l'affectation de l'état dans l'état à savoir l'ASH. Nous ne referons pas le film mais restons toujours vigilants.

Certains collègues sont satisfaits de leur affectation, d'autres non. Nous avons demandé aux IAA ce qu'ils entendaient par « il n'y aura pas de CAPA d'appel ? » Ils nous ont répondu qu'ils étudieront les demandes de recours gracieux début sept.

En tout état de cause, tout agent a le droit de faire un recours gracieux lorsqu'il n'est pas d'accord avec la décision administrative qui s'impose à lui.

Vous devez faire cette demande par écrit, en la justifiant et en l'étayant avec des pièces justificatives. Il ne faut surtout pas vous dire « Ils connaissent déjà ma situation, ils ont déjà mon dossier donc je ne fournirai pas de pièce ». Vous êtes demandeur, votre demande doit être convaincante.

Vous transmettez un dossier par voie hiérarchique (IEN), le même par voie directe (rectorat), vous gardez un exemplaire

pour vous et un pour le SNUipp. Faites tamponner ces dossiers afin qu'il y ait une preuve de la demande.

Karine Fronteau

Modèle de demande de recours gracieux

Nom, prénom
Grade
Affectation

M. le Recteur de l'académie de Guyane
s/c M. l'IA adjoint
s/c M. l'IEN de la circonscription de...

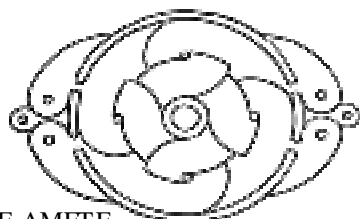
Objet : recours gracieux

M. le Recteur,
Affecté(e) lors de la CAPA du ... 2008 sur le poste ..., j'ai l'honneur de solliciter une révision d'affectation pour les raisons suivantes :

.....
Je souhaite donc être affecté(e), à titre provisoire pour l'année 2008/2009, sur les communes ...

Je vous vous prie d'agréer, M. le Recteur, l'assurance de mes respectueuses salutations.

A, le



F.AMETE

Syndicat National Unitaire

des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
Bât. F n°24, cité Mont-Lucas 97300 CAYENNE

Tél : (05.94) 30.89.84 ou (05.94) 30.13.52

Fax : (05.94) 30.51.03 - E-mail: snu973@snuipp.fr

